

# ASSEMBLÉE NATIONALE

19 juin 2023

---

RELATIF À L'OUVERTURE, LA MODERNISATION ET LA RESPONSABILITÉ DU CORPS  
JUDICIAIRE - (N° 1345)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CL128

présenté par  
M. Didier Paris, rapporteur

-----

### ARTICLE 11

Au début de l'alinéa 7, substituer aux mots :

« Six mois au moins avant le terme de l'expérimentation »

les mots :

« Avant le 30 juin 2026 ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel